



### Réponse du Conseil synodal à la

### **motion du député Werner Steube, Gottstatt, „Pour un profil évangélique-réformé ou contre l'autodestruction de l'Eglise“; décision**

|  |
|--|
| <b>Proposition:</b><br>Rejet de la motion. |
|--|

#### **1. Le contexte**

Le Synode d'été 2006 a adopté à l'unanimité la motion Schlegel „*Relation de notre Eglise avec les autres Eglises chrétiennes et religions du monde*“ comme postulat. Le Conseil synodal a chargé un groupe de travail intersectoriel sous la responsabilité du chef de secteur OETN-Migration de faire une proposition visant à la mise en œuvre du postulat. Ce projet prévoyait de lancer un vaste processus à tous les niveaux de notre Eglise. Les travaux suivants ont été réalisés:

- Evaluation des débats au Synode sur la période 2003-2006 sur le sujet
- Elaboration d'un document de référence par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure intitulé "Rencontre et dialogue des religions"
- Discussion du thème à différents niveaux de l'Eglise (processus synodal) et thème principal du Dimanche de l'Eglise avec ses différentes manifestations préparatoires
  - dans les conférences pastorales
  - lors d'un Synode de réflexion
- Elaboration de propositions de formulation d'articles à insérer dans le Règlement ecclésiastique. Point soumis au Synode en 2009.

La reformulation des articles concernés dans le Règlement ecclésiastique est le résultat de nombreux débats qui ont jalonné tout le processus.

Lors du Synode d'hiver 2009, les articles du Règlement ecclésiastique, qui concernent les relations de notre Eglise avec les autres Eglises chrétiennes et les religions du monde, ont été débattus en 1<sup>ère</sup> lecture. Une grande majorité du Synode s'est prononcée très favorablement pour le projet du Conseil synodal. Le minutieux travail de la commission d'experts qui a consacré deux années à l'élaboration des articles du Règlement ecclésiastique ainsi qu'à dresser un état de situation, a été salué. Le fait que l'ensemble de la thématique ait

été mise en débat à différents niveaux de l'Eglise ("processus synodal") a été particulièrement relevé et apprécié.

Dans les débats autour de la 1<sup>ère</sup> lecture, différentes recommandations et propositions sur les articles proposés ont été formulées. Le Conseil synodal a chargé la commission d'experts, lors de la rédaction finale, d'intégrer ces recommandations et propositions.

Lors de la 2<sup>e</sup> lecture, qui a eu lieu lors du Synode d'été 2010, le Conseil synodal a présenté la version remaniée des articles. La plupart des recommandations de la 1<sup>ère</sup> lecture ont été reprises et intégrées dans les articles.

Lors des débats sur ce sujet, des remerciements ont été maintes fois exprimés pour le travail soigneux réalisé ; le porte-parole de la CEG a ainsi déclaré: *“Je voudrais ici souligner qu’au sein de la CEG, nous sommes de l’avis que les articles dans leur nouvelle teneur sont tout à fait remarquables tant du point de vue du contenu que de la formulation. La commission d’experts nous a soumis ici quelque chose qui nous enthousiasme – et dont je le souligne encore une fois, nous rend très fiers.”*

Il n'y a pas eu d'intervention dans les rangs du Synode plaidant pour l'abstention ou pour le rejet des propositions de modification. Les propositions ont été adoptées par 159 voix contre une opposition et une abstention.

## 2. Réflexions

Le Conseil synodal ne voit pas la raison, si peu de temps après le vote clair du Synode sur ce sujet lors de la session d'été 2010, de reprendre une discussion de fond sur les articles modifiés du Règlement ecclésiastique. Comme décrit ci-dessus, les modifications apportées résultent d'un processus qui a impliqué l'ensemble des niveaux de notre Eglise et qui a été pour ainsi dire adopté à l'unanimité par le Synode en 2<sup>e</sup> lecture. Le Conseil synodal estime que le parlement de l'Eglise réformée ne serait guère pris au sérieux si, aussi peu de temps après un résultat aussi net, un nouveau processus sur le même thème devait être engagé. En outre, les modifications adoptées ont fait leurs preuves et permettent à notre Eglise de faire entendre sa voix à différents niveaux dans le dialogue œcuménique et interreligieux avec des positions réformées claires. En la matière, la priorité est placée sur le dialogue de vie, ce qui signifie que des personnes d'appartenances religieuses diverses cherchent des solutions pour des questions qui ont trait au "vivre ensemble" au sein de notre société.

Comme l'expérience le montre, conduire le dialogue œcuménique et le dialogue interreligieux et être apte au dialogue suppose d'être au clair avec sa propre foi réformée. Ce n'est qu'à cette condition que l'on se met dans une position de dialogue. La confrontation sérieuse avec les autres religions permet d'une part de placer sa propre foi face à celle de l'autre mais aussi de comprendre les fondements de la foi de l'autre et d'en débattre dans un dialogue critique et respectueux. Les débats très profonds qui ont lieu dans différents canaux (par ex. dans la „Communauté de travail judéo-chrétienne“, au sein de l'association „Communauté Chrétiens - Musulmans“ et de l'association Maison des religions - Dialogue des cultures), parfois depuis des décennies, offrent des opportunités à la fois substantielles et fécondes. Dans toute démarche conjointe avec les autres religions, comme présentée dans la brochure "Rencontre et dialogue des religions" des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, il s'agit bien de mener un débat à la fois critique et respectueux qui ne laisse aucune place à des approximations syncrétiques.

Le Conseil synodal